



2023 / 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKLOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
16 mars 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 23

Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Adoption des comptes administratifs 2022 – Budget Salubrité

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Salubrité.

Fonctionnement	
Recettes	1 818 485.76 €
Dépenses	1 529 501.68 €
Résultat 2022	+288 984.08 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2021.	
Reports + / -	+339 594.91 €
Investissement	
Recettes	125 984.28 €
Dépenses	278 599.80 €
Résultat 2022	-152 615.52 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2021.	
Reports + / -	+37 104.93 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser :

Section d'investissement	
Recettes	70 000.00 €
Dépenses	65 460.84 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14,

Vu les instructions budgétaires M14,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget annexe Salubrité tel que présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
23			1 André POINTET

*Ne prend pas part au vote

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET

